



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 28 avril 2023

**28 avril 2023 : Journée de la prévention des accidents graves et mortels
En Pays de la Loire, des actions dans les secteurs et vers les travailleurs les
plus exposés**

Un plan d'action national de prévention des accidents du travail :

A l'occasion de la journée mondiale de la santé et sécurité au travail, célébrée depuis 2003 le 28 avril par l'OIT et dans le cadre du [Plan pour la prévention des accidents du travail graves et mortels porté par le Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion](#), la DREETS communique sur l'action des pouvoirs publics et des préventeurs en matière d'accidents du travail graves et mortels.

Des données régionales :

Chaque année, en Pays de la Loire, en moyenne 50 000 accidents du travail sont indemnisés. Sur la période 2011 à 2019, quelques constats structurants :

- un palier du nombre d'accidents stable sur la période 2010 à 2019 ;
- une fréquence des accidents du travail plus élevée en Pays de la Loire qu'au niveau national mais d'une moindre gravité sur cette période ;
- des accidents plus fréquents dans les établissements de taille moyenne, dans l'intérim et la construction, chez les plus jeunes et plus graves pour les plus âgés (principalement les hommes et les ouvriers) ;
- des décès dont on connaît les principales causes et qui auraient pu être évités le plus souvent.

Un point d'alerte particulier depuis 2022, hors accidents du travail routiers, pas moins de 36 accidents du travail mortels dont 10 sur des chantiers de BTP.

Des actions en Région Pays de la Loire :

La déclinaison régionale de ce plan mise en œuvre en Pays de la Loire comprend deux volets :

1 - une action quotidienne des services d'inspection du travail avec un ciblage des secteurs et publics prioritaires qui se traduit en 2022 par :

- 3353 contrôles réalisés dans le secteur du BTP dont 2233 pour prévenir des risques de chute ;
- 826 enquêtes d'accidents du travail tous secteurs confondus ;
- 232 décisions de retrait de salariés de situations de danger grave les exposant à des risques mortels de chute ;
- des signalements conduisant à des remises en conformité d'équipements de travail à l'échelle nationale dans le cadre de la surveillance du marché au plan européen.

2- des actions mises en œuvre dans le cadre du Plan Régional Santé Travail avec la contribution des partenaires sociaux et des services de prévention ligériens, notamment :

- en matière de prévention du risque de chute de hauteur, avec par exemple des actions d'amélioration de la conception et la réalisation des chantiers en sécurité par l'implication des maîtres d'ouvrage, notamment ceux des maisons individuelles ou encore le renforcement du dispositif de coordination en matière de Santé / Prévention / Sécurité et bien sur la promotion de la prévention des chutes de hauteur vers les métiers et secteurs particulièrement exposés ;
- du risque routier professionnel, avec par exemple l'élaboration d'une cartographie régionale sur le risque routier professionnel ou encore l'intégration de la prévention du risque routier dans les plans de mobilité en lien avec l'ADEME ou la mobilisation de certains secteurs d'activité sinistrés pour communiquer sur ce risque ;
- en matière de prévention des Risques Psycho Sociaux (RPS) en créant des outils simples et pragmatiques pour aider les décideurs/managers à mieux intégrer la prévention des Troubles Musculo Squelettiques (TMS) dans leurs projets d'entreprise.

L'intégralité des outils et ressources utiles à destination des salariés, des représentants du personnel et des employeurs est à retrouver sur le site www.prst-pdl.fr.



Contact Presse :
Préfecture de la région Pays de la Loire
Service régional de la communication interministérielle
02 40 41 20 91 / 92
Pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr